



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 27 janvier 2015, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande
d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321,
L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015;

1.3.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : *Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2014-2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 928 185,41 \$;*

1.4.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : *Règlement numéro 851*

RÉSOLUTION
2015-01-018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

relatif à la création d'un programme de crédit de taxes et à l'octroi d'une aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives;

- 1.5.- Approbation du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;
- 2.0.- **MAIRIE**
 - 2.1.- Manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - 2.2.- Demande au ministère des Transports du Québec de procéder à la réparation de la chaussée de la route 117 dans le secteur du pont Thompson;
 - 2.3.- Les Journées de la persévérance scolaire : du 16 au 20 février 2015;
 - 2.4.- Approbation d'une entente de règlement hors de cour;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 3.1.- Appui – Projet Travail de milieu;
 - 3.2.- Abolition de poste : aide-préposée à la bibliothèque;
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
 - 4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :
 - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
 - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
 - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
 - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
 - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
 - 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
 - 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 5.0.- **URBANISME**
 - 5.1.- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013;
 - 5.2.- Demande d'autorisation pour la parade de motoneiges antiques – 28 février 2015;
 - 5.3.- Demande d'autorisation pour une manifestation pour la mobilisation régionale – 29 janvier 2015;
 - 5.4.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Aide financière accordée à madame Suzanne Chartrand – 760-776, rue Royale;
 - 5.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Le Shack à Pizza au 810-A, rue Royale;
 - 5.6.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Luc Maltais au 511, rue Royale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

- 5.7.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Trim-Line au 734-736, rue Royale;
- 5.8.- Acquisition de terrains du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour fin de rue;
- 5.9.- Appui au projet de la société Groupe Somavrac;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Rapport du Programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires;
- 7.2.- Subvention emploi été Canada 2015;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Autorisation de paiement no. 10 - Certificat de réception provisoire et libération de la retenue de 5 % à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour la réfection de la voirie – Phase 2013 et la réfection de conduites - Phase 2013-2014 PIQM;
- 8.2.- Demande de libération de la retenue de 5 % - Les Constructions Pépin et Fortin inc. pour la conception et la construction d'un bâtiment de services;
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Campagne majeure de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT);
- 11.2.- Club de Moto-neige de Malartic inc. : Visibilité sur carte de poche illustrant les sentiers de motoneige;
- 11.3.- Club de Moto-neige de Malartic inc. : Commandites;
- 11.4.- Fondation des maladies du cœur et de l'AVC : Proclamation du Mois du cœur;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.1.- Appui au Refuge Jeunesse Malartic inc. dans le cadre du Pacte rural;
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.1.- Rapport annuel abrégé 2013-2014 de la Chaire en aménagement forestier durable;
- 13.2.- 50^e anniversaire du drapeau du Canada;
- 13.3.- Le Tour cycliste de l'Abitibi inc. – étape 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

13.4.- Association des locataires des 3 HLM de Malartic – Remerciements;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

RÉSOLUTION
2015-01-019

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015,
tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- **Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2014-2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 928 185,41 \$**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose au conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 836 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2014-2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 928 185,41 \$*.

1.4.- **Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 851 relatif à la création d'un programme de crédit de taxes et à l'octroi d'une aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose au conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 851 relatif à la création d'un programme de crédit de taxes et à l'octroi d'une aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives*.

RÉSOLUTION
2015-01-020

1.5.- **Approbation du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Malartic**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rescinder la résolution 2014-012-446 Office municipal d'habitation de Malartic : Adoption du budget pour l'année 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le budget pour l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET DE SPÉCIFIER que la Ville de Malartic s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois de infrastructures;

Adoptée.

2.0.- **MAIRIE**

2.1.- **Manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue**

Dépôt du document à titre d'information.

2.2.- **Demande au ministère des Transports du Québec de procéder à la réparation de la chaussée de la route 117 dans le secteur du pont Thompson**

CONSIDÉRANT QUE plus de onze mille (11 000) véhicules empruntent le pont Thompson chaque jour;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a la responsabilité d'entretenir ce pont et de s'assurer de la sécurité des automobilistes qui l'empruntent;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'arrivée de la saison froide, de nombreux trous se creusent dans la chaussée de la route 117, dans le secteur du pont Thompson, rendant hasardeuse la conduite automobile;

CONSIDÉRANT QUE les interventions du ministère, afin d'améliorer la situation, sont insuffisantes;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation installée aux approches du pont ne suffit pas à dénoncer le danger aux automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE les approches du pont sont également en mauvais état et plus précisément du km 518 au km 524;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de procéder à la réparation de la chaussée de la route 117, dans le secteur du pont Thompson;

Adoptée.

2.3.- **Les Journées de la persévérance scolaire : du 16 au 20 février 2015**

Dépôt du document à titre d'information.

M. le conseiller, Tommy Auger-Cadieux, fait état que les journées de la persévérance scolaire se dérouleront du 16 au 20 février 2015.

2.4.- **Approbation d'une entente de règlement hors de cour**

CONSIDÉRANT QUE le maire, Martin Ferron, a signé le 22 janvier

RÉSOLUTION
2015-01-021

RÉSOLUTION
2015-01-022



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2015 une entente de règlement hors de cour avec madame Lucie Roger;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit approuver la signature de cette entente de règlement hors de cour;

Le Maire appelle le vote pour cette résolution.

POUR :

- M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux;
- M. le conseiller Daniel Magnan;
- M. le conseiller Jean Turgeon;
- M. le conseiller Jude Boucher;
- Mme la conseillère Sylvie Daigle;
- Mme la conseillère Catherine Larivière;
- M. le maire, Martin Ferron.

CONTRE : NIL

IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la signature de l'entente de règlement hors de cour intervenue le 22 janvier 2015 avec madame Lucie Roger;

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2015-01-023

3.1.- Appui – Projet Travail de milieu

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le projet Travail de milieu dans les secteurs de Senneterre et de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-01-024

3.2.- Abolition de poste : aide-préposée à la bibliothèque

CONSIDÉRANT les ponctions effectuées dans le budget des opérations courantes de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'un réaménagement administratif est présentement en cours d'opération;

CONSIDÉRANT QU'une réduction des activités à la bibliothèque de Malartic a été observée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABOLIR le poste d'aide-préposée à la bibliothèque;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

La trésorière dépose au conseil municipal les listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2014, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 31 décembre 2014, tels que présentés;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

5.1.- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013

Dépôt du document à titre d'information.

5.2.- Demande d'autorisation pour la parade de motoneiges antiques – 28 février 2015

CONSIDÉRANT QU'une parade de motoneiges antiques est organisée par le Service des loisirs et de la culture dans le cadre de la Fête de l'Artic 2015 le 28 février 2015 à 16 h 15;

RÉSOLUTION
2015-01-025

RÉSOLUTION
2015-01-026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis 2015-01 a été déposée le 16 janvier 2015 incluant le plan du trajet de la parade;

CONSIDÉRANT QUE le Service Incendie précèdera la parade pour accroître la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les motoneiges paraderont dans les rues sauf sur la rue Royale où elles seront sur le trottoir;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 14 du Règlement no. 472 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic, il appartient à l'inspecteur municipal d'examiner la demande et d'émettre un permis pour l'utilisation du parcours empruntant le réseau routier local de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le passage de la parade de motoneiges antiques prévue le 28 février 2015 à 16 h 15 selon le parcours présenté et joint à la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-01-027**

5.3.- Demande d'autorisation pour une manifestation pour la mobilisation régionale – 29 janvier 2015

CONSIDÉRANT QU'une manifestation pour la mobilisation régionale est organisée par « Touche pas à ma Région » le 29 janvier 2015 à 15 h à l'extérieur du 901, rue Royale à Malartic;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis 2015-02 a été déposée le 20 janvier 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une manifestation pour la mobilisation régionale prévue le 29 janvier 2015 à 15 h à l'extérieur du 901, rue Royale à Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-01-028**

5.4.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Aide financière accordée à madame Suzanne Chartrand – 760-776, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été approuvé par le conseil par la résolution 2013-08-305;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la façade du 760-776, rue Royale sont en partie complétés ne restant que l'enseigne non installée en façade en accord avec ladite demande;

CONSIDÉRANT QUE le tout est conforme et respecte les exigences du Règlement numéro 810 établissant un programme de revitalisation pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

la période 2013-2015 de la rue Royale;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER l'aide financière de 10 000 \$ à madame Suzanne Chartrand pour la propriété au 760-776, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-01-029

5.5.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Le Shack à Pizza au 810-A, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 810-A, rue Royale (lot #2 998 049 du cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la propriété au 810-A, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-01-030

5.6.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Luc Maltais au 511, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 511, rue Royale (lot #2 998 289 du cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la propriété au 511, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION

5.7.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration**



2015-01-031
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

architecturale pour Trim-Line au 734-736, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 734-736, rue Royale (lot #2 998 055 du cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la propriété au 734-736, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-01-032

5.8.- Acquisition de terrains du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour fin de rue

CONSIDÉRANT la résolution 2013-05-162 de la Ville de Malartic pour l'acquisition d'une partie du lot numéro 3 163 241 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a entrepris les démarches pour acquérir les lots numéros 5 356 062 et 5 356 064 du cadastre du Québec pour un développement domiciliaire pour des maisons unimodulaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut acquérir le lot numéro 5 356 063 pour fin de rue dudit développement;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RESCINDER la résolution 2013-05-162 Achat du MRN de deux parties du lot 3 163 241 du cadastre du Québec;

D'ACQUÉRIR le lot numéro 5 356 063 du cadastre du Québec auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour fin de rue;

DE PAYER tous les frais se rattachant à ladite transaction et que madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, soit la répondante auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour ce dossier;

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire, pour la rédaction de l'acte notarié;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents relativement à cette transaction;



No de résolution
ou annulation

**RÉSOLUTION
2015-01-033**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

5.9.- Appui au projet de la société Groupe Somavrac

CONSIDÉRANT QUE la société Groupe Somavrac a un projet de construction pour un terminal ferroviaire sur le lot # 3 162 883 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot fait partie des lots épars de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le projet de la société Groupe Somavrac;

Adoptée.

**6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS**

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

**RÉSOLUTION
2015-01-034**

**7.1.- Rapport du Programme de soutien à des projets de garde estivale et
de grands congés scolaires**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite augmenter l'offre de garde durant la période estivale et lors des longs congés scolaires et ainsi favoriser la mise en place de services mieux adaptés aux besoins des parents travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a obtenu une subvention dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde estivale et grands congés scolaires;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer un rapport final décrivant la réalisation des activités et l'utilisation de la subvention dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-01-035**

7.2.- Subvention emploi été Canada 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture, à déposer des demandes de projets dans le cadre d'Emploi d'été Canada 2015;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2015-01-036**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Autorisation de paiement no. 10 - Certificat de réception provisoire et libération de la retenue de 5 % à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour la réfection de la voirie – Phase 2013 et la réfection de conduites - Phase 2013-2014 PIQM

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 10 de Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection de la voirie – Phase 2013 et la réfection de conduites Phase 2013-2014 PIQM;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de paiement et de l'acceptation provisoire ont été faites par la firme d'ingénierie Groupe Stavibel inc;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu les quittances des personnes concernées;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de réception provisoire des travaux de réfection de la voirie – Phase 2013 et la réfection de conduites Phase 2013-2014 PIQM, réalisés par l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général inc. a été signé le 26 janvier 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 10 et la libération de la retenue de 5 % à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection de la voirie – Phase 2013 et la réfection de conduites Phase 2013-2014 PIQM pour un montant de 482 453,06 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à la réception des quittances usuelles;

D'ACCORDER la réception provisoire conditionnelle à l'approbation de la liste de déficiences jointe à la présente résolution;

DE RETENIR la somme de 12 500 \$ afin de garantir la finalisation des travaux à compléter et des déficiences;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-01-037**

8.2.- Demande de libération de la retenue de 5 % - Les Constructions Pépin et Fortin inc. pour la conception et la construction d'un bâtiment de services

CONSIDÉRANT QUE le certificat de réception provisoire des travaux de construction d'un bâtiment de services par l'entreprise Les Constructions Pépin et Fortin inc. a été émis par la résolution 2013-11-435, et signé le 28 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la conception et la construction d'un bâtiment de services effectués par l'entreprise Les Constructions Pépin et Fortin inc. ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE des recommandations relatives à l'acceptation des travaux définitifs ont été émises par la firme François Dusseault, architecte M.O.A. et M. Yan Bergeron, directeur du Service des travaux publics et des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER la réception définitive conditionnelle à l'approbation de la liste de déficiences jointe à la présente résolution;

D'AUTORISER le remboursement à l'entreprise Les Constructions Pépin et Fortin inc. de la retenue de 5 % prévue au contrat, soit un montant de 82 418,96 \$, plus les taxes applicables;

DE RETENIR la somme de 5 000 \$, plus les taxes applicables afin de garantir la correction des déficiences susmentionnées;

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- **Campagne majeure de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)**

Dépôt du document à titre d'information.

11.2.- **Club de Moto-neige de Malartic inc. : Visibilité sur carte de poche illustrant les sentiers de motoneige**

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

11.3.- **Club de Moto-neige de Malartic inc. : Commandites**

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

11.4.- **Fondation des maladies du cœur et de l'AVC : Proclamation du Mois du cœur**

Dépôt du document à titre d'information et proclamation du mois de février 2015, mois du cœur.

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

12.1.- **Appui au Refuge Jeunesse Malartic inc. dans le cadre du Pacte rural**

CONSIDÉRANT QUE le Refuge Jeunesse Malartic inc. demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'une clôture de visibilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

RÉSOLUTION
2015-01-038



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Refuge Jeunesse Malartic inc. dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural;

Adoptée.

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Rapport annuel abrégé 2013-2014 de la Chaire en aménagement forestier durable

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- 50^e anniversaire du drapeau du Canada

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Le Tour cycliste de l'Abitibi inc. – étape 2015

Correspondance a été déposée au conseil.

13.4.- Association des locataires des 3 HLM de Malartic – Remerciements

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 55

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-01-039

MARTIN FERRON
MAIRE

Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

